

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

DEL-25-06-25-02 - Compte administratif 2024 - Budget Ville.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Conrié

Le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire (Article L.2121-31 alinéa 1 du CGCT).

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Le C.A. retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, seront repris au budget de l'année suivante.

Le Compte Administratif 2024 du Budget Ville dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2024	59 905 418,50	14 661 989,67	74 567 408,17
Recettes 2024	68 070 928,42	15 253 487,77	83 324 416,19
Résultat de l'exercice 2024	8 165 509,92	591 498,10	8 757 008,02
Report exercice 2023	1 000 000,00	31 210 434,36	32 210 434,36
Résultat de clôture 2024	9 165 509,92	31 801 932,46	40 967 442,38

Les taux de réalisation des dépenses réelles sont de 92 % en fonctionnement et de 25,2 % en investissement contre respectivement 95 % et 22,3 % en 2023.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (56 M€) restent globalement stables par rapport à 2023.

On constate des évolutions de dépenses différentes suivant les catégories de charges :

- légère baisse des charges à caractère général (- 141 K€ par rapport à 2023) avec notamment une diminution des charges d'électricité (- 212 K€),
- progression contenue des charges de personnel (+ 2,35 %),
- faible hausse du niveau des autres charges de gestion courante (+ 1 %),
- baisse des charges financières (- 14,7 %),
- diminution des charges exceptionnelles (- 97 %) liée à la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024,
- augmentation des provisions (+ 10 K€) liées notamment aux risques sur le recouvrement des créances.

La répartition des principales réalisations 2024 par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 15,82 M€ (charges des emprunts, frais de personnel, entretien et maintenance des locaux, flotte automobile électrique, SRU, FSRIF, ...),
- sport et jeunesse 9,2 M€,
- éducation 7,2 M€,
- petite enfance 6,9 M€,
- culture pour 4,9 M€,
- sécurité pour 3,1 M€,
- seniors 1 M€,
- aménagement territoire et habitat pour 2,6 M€ (habitat 0,2 M€, éclairage public 0,3 M€, espaces verts 1,7 M€, ...),
- environnement pour 1,3 M€ (dont propreté et collecte déchets 1,2 M€),
- voirie pour 1,6 M€,
- actions sociales pour 1,9 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une légère hausse par rapport à 2023 (+ 0,5 M€). Les augmentations concernent les dotations et participations (+0,8 M€) et les produits des services (+ 0,2M€). Les droits de mutation et la taxe sur l'électricité ont connu des baisses respectives de -347 K€ et de -300 K€).

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024 (14,2 M€) sont en hausse par rapport à 2023 (11 M€).

Les principales dépenses réelles d'investissement concernent les opérations suivantes :

- travaux d'aménagement avenue de Picardie et allée Jean Monnet (1,3 M€),
- travaux de dévoiement des réseaux du Mail (1,5 M€),
- réfection de la rue Perdreux (0,6 M€),
- aménagement cour oasis à l'école Mozart (0,4 M€),
- travaux de rénovation de la façade de la piscine (0,5 M€),
- réaménagement du parvis du centre Ravel (0,2 M€),
- réfection de la salle Raimu au centre Ravel (0,2 M€),
- réfection du parking Mozart (0,8 M€),
- équipements informatiques et logiciels (0,6 M€),
- travaux et équipements de l'Onde (0,1 M€),
- travaux et équipements dans divers gymnases et sites sportifs (1,2 M€),
- travaux et équipements dans les écoles (0,7 M€),
- remboursement capital emprunts (1,0 M€),
- remboursement taxes d'aménagement (1,4 M€).

La répartition des principales réalisations par secteur d'activités est la suivante :

- services généraux pour 3,4 M€ (remboursement de TAM, d'emprunts, travaux, ...),
- sport et jeunesse 2,5 M€,
- éducation 1,3 M€,
- famille 0,3 M€,
- culture pour 0,8 M€,
- aménagement territoire et habitat pour 3,2 M€,
- voirie 2,6 M€.

Les recettes réelles d'investissement de 2024 (10,9 M€) ont fortement diminué par rapport à 2023 (- 5,2 M€ soit -32 %) avec notamment une baisse de la taxe d'aménagement (- 1,4 M€ soit une baisse cumulée de 4,3 M€ depuis 2022) et des subventions d'investissement (- 3,2 M€).

Restes à réaliser

Restes à réaliser 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	0,00	- 8 848 615,63	- 8 848 615,63
Recettes	0,00	5 788 722,00	5 788 722,00
Total (F)	0,00	- 3 059 893,63	-3 059 893,63

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Résultat cumulé 2024	9 165 509,92	28 742 038,83	37 907 548,75

Les restes à réaliser en dépenses concernent principalement :

- les études d'aménagement du Mail (1,3 M€),
- les études et mission de maîtrise d'œuvre pour le nouvel espace jeunesse (0,8 M€),
- la participation au financement du diffuseur de l'A86 (3,6 M€),
- les travaux de voirie (0,9 M€),
- les travaux de réfection du parking MOZART (0,2 M€),
- les travaux et équipements dans les structures sportives (0,2 M€),
- les aménagements et équipements des espaces verts (0,1 M€),
- les équipements et logiciels informatiques (0,6 M€),
- les travaux et équipements dans les écoles (0,3 M€).

Les restes à réaliser en recettes correspondent aux ventes des lots du cabinet médical de Louvois (2,1 M€), au trop versé à Citallios relatif à l'aménagement Louvois (1,2 M€), au fonds de concours 2021 de VGP (2,2 M€) et aux différentes subventions à percevoir (0,3 M€).

Après avoir constaté les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2024 et le Compte Administratif 2024,

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,

Après avoir arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Un avis favorable, à la majorité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 16 juin 2025.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2024 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2024, annexé au présent rapport.